

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL487

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article élargie le champ de la libération conditionnelle.